

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 700.497

Perfectionnement aux porte-mines automatiques.

M. YVES ZUBER résidant en France (Seine).

Demandé le 23 novembre 1929, à 10^h 30^m, à Paris.

Délivré le 23 décembre 1930. — Publié le 2 mars 1931.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans les divers porte-mines automatiques connus les mines sont propulsées au moyen d'une pression sur la tête du porte-mine. Cette pression est transmise par l'intermédiaire du réservoir à mines, dont la tête est généralement le bouchon, au mécanisme propulseur.

La tête est fixée à la réserve par un pas de vis ou un système à frottement quelconque élastique ou non. La plupart des porte-mines existant ayant la tête vissée sur la réserve : l'usager instinctivement cherche à dévisser. Cette coutume a pour inconvénient de dérégler, user ou détériorer le mécanisme et son système de fixation au corps principal du porte-mine.

La présente invention a pour but d'éviter ces ennuis en évitant toute possibilité d'agir par rotation sur le mécanisme propulseur tout en conservant l'action longitudinale utile à la propulsion de la mine. Elle utilise dans ce but une liaison à rotation folle entre la tête du porte-mine et le mécanisme propulseur. On peut réaliser l'invention par différents dispositifs : soit en réunissant le tube du réservoir à sa base par un sertissage laissant une rotation libre du tube sur sa base comme décrit sur fig. 1, soit en établissant ce roulement dans la fixation même du

bouchon sur la réserve (fixation élastique ou non), soit par tout autre moyen.

La figure 1 représente à titre d'exemple une réserve à mines tubulaire T bouchée par un bouchon B et par une base de réserve R. R étant percée pour livrer passage aux mines devant tomber successivement dans le mécanisme propulseur.

Le bouchon R est posé sur T à frottement doux. La réserve T est reliée à R par une sertissure non serrée du tube T dans une gorge circulaire *g* de R, ou par tout procédé permettant à ces deux pièces de tourner l'une sur l'autre.

De sorte que si pour une des raisons précitées on tourne la réserve, celle-ci n'influencera pas la base R de la réserve qui est en général reliée au mécanisme de propulsion tout en permettant aux pressions P exercées sur B de se transmettre par T et R au mécanisme faisant avancer successivement toutes les mines contenues dans T à travers la pointe du porte-mine automatique.

La figure 2 représente un même dispositif avec à titre d'exemple une réserve à compartiments déplaçables pour plusieurs variétés de mines.

La figure 3 représente une tête formant bouchon de réservoir à mines. La tête est

Prix du fascicule : 5 francs.

composée des parties A et B. B fixé à frottement gras sur la réserve et tournant librement dans A.

RÉSUMÉ.

5 Une réserve de mines pour porte-mine automatique telle que la rotation du bou-

chon de la réserve ne puisse en aucun cas entraîner celle du mécanisme de propulsion : afin d'éviter d'user, détériorer ou dérégler le mécanisme ou son mode de fixation.

YVES ZUBER.

Fig 1

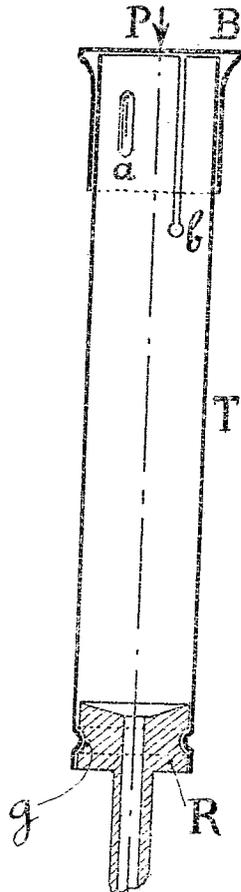


Fig 2

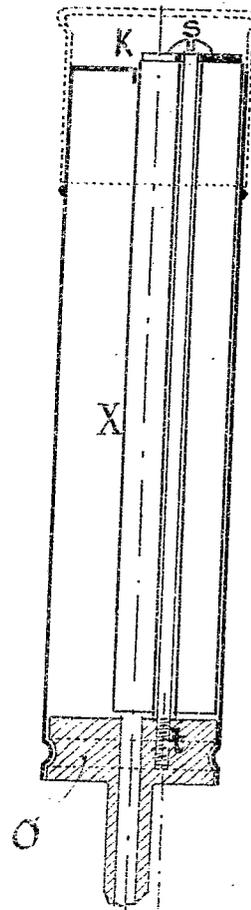


Fig. 3

